**Termes de référence pour la recherche d’une société de consulting ou d’un consultant individuel pour l’évaluation finale du projet « Ensemble pour l’enfance. Koulouna min Ajl Atoufoula » ENI/2020/421660**

|  |  |
| --- | --- |
| **Mission** | Réalisation de l’évaluation finale du projet « Ensemble pour l’enfance. Koulouna min Ajl Atoufoula » |
| **Organisme** | Association Ai.Bi. Maroc – Amis des Enfants |
| **Partenaires** | Fondation Rita Zniber  Association Pionniers du Changement du Développement et de la Culture |
| **Zones d’intervention du projet** | Rabat – Meknès - Oujda |
| **Type de contrat** | Prestation de service |
| **Date limite pour la présentation des candidatures** | 21/04/2023 |
| **Durée de la consultation** | 30 jours |

**Organisme : Association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc**

Amis Des Enfants - Ai.Bi. Maroc est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération au développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Etablissements de Protection Sociale. Beaucoup d’entre eux ont dépassé l’âge de la majorité, d’autres sont en situation d’handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d’eux.

Depuis 2006 Ai.Bi. Maroc a acheminé un projet de parrainage à distance au Maroc, toujours en cours, en partenariat avec plusieurs associations qui gèrent des centres d’accueil pour enfants sans soutien familial ou en situation difficile.

En parallèle, Ai.Bi. Maroc met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile, afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l’intérieur du centre et de réinsertion familiale, sociale et professionnelle ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale, afin de prévenir l’abandon de leurs enfants ; les enfants en contact avec la loi, pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle.

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, notamment : le Collectif Kafala Maroc (depuis 2011), le Collectif pour le Droit de l’Enfant à une Protection Familiale (depuis 2013) et la Plateforme CDE – Convention des Droits de l’Enfant - Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ces collectifs ont l’objectif commun de plaider pour l’amélioration des politiques de protection de l’enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l’Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention des Droits de l’Enfant (CDE).

**Contexte**

L’Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfant depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d’harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l’Enfance au Maroc) ainsi qu’à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, le phénomène de l’abandon des enfants reste aujourd’hui encore très répandu. Selon les données les plus récentes collectées par l’UNICEF Maroc, on estime encore 100.000 enfants et jeunes abandonnés sur le territoire national et vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si d’une part, il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer des meilleures conditions de vie aux enfants en situation d’abandon et pour les rendre autonomes afin d’intégrer à nouveau le milieu social, d’autre part, il est autrement important d’agir afin de limiter la production de ce phénomène.

Pour cela, au-delà de son ampleur, il est fondamental de comprendre les causes derrière l’abandon. On y trouve des communautés vulnérables, en situation de précarité, n’ayant pas les moyens pour subvenir aux besoins primaires de ces enfants. D’autre part, elles sont à considérer les causes derrière les grossesses non désirées, telle que l’insuffisante éducation en santé sexuelle et reproductive, des fausses promesses de mariage, ou encore des violences sexuelles. Pendant la grossesse et suite à l’accouchement, les mères célibataires deviennent victimes de stigmatisation et exclusion sociale vécues à plusieurs niveaux : au sein de la famille, un accès aux services de protection et accompagnement limité, tout comme dans la vie quotidienne, en subissant les conséquences de valeurs et principes ancrés dans la société. En conséquence de ça, et n’ayant souvent pas accès au moyens économique suffisants pour subvenir aux besoin de son enfant, la mère célibataire voit dans l’abandon la seule solution possible pour garantir un futur meilleur à son enfant et la possibilité de regagner une place dans la société.

Dans ce contexte bien spécifique, il s’avère nécessaire d’agir afin d’informer et conscientiser le grand public autour de la protection de l’enfance et la prévention de l’abandon, tout comme autour de la vulnérabilité des mères célibataires, pour pouvoir espérer un changement d’attitude et comportement et en même temps de diffuser des informations utiles à ces deux cibles pour pouvoir bénéficier de services de prise en charge et/ou de réinsertion dans la société.

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, l’association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc et ses partenaires ont mis en œuvre le projet « Ensemble pour l’Enfance : Koulouna min ajl atoufoula », dans la période février 2021 – avril 2023.

**Projet : Ensemble Pour l’Enfance « Koulouna min ajl atoufoula »**

Le projet a l’objectif général de contribuer à une meilleure protection et assistance des enfants abandonnés et à risque d'abandon au Maroc. Ce projet vise plus spécifiquement à soutenir les services des EPS et des services sociaux publics dédiés à la protection des enfants abandonnés et à la  prévention de l’abandon des enfants dans les régions Fès - Meknès et de l’Orientale, et de consolider les capacités des OSC dans ces régions du Maroc afin de les impliquer ultérieurement dans la protection de  l’enfance et la prévention de l’abandon avec un focus sur les OSC gestionnaires des EPS. Finalement Koulouna min ajli atoufoula a pour objectif de promouvoir la coordination entre acteurs étatiques et non étatiques engagés dans la protection de l’enfance et la prévention de l’abandon dans les régions Fès - Meknès et de l’Orientale, et de renforcer le plaidoyer national et international sur la protection des enfants abandonnées et la prévention de l’abandon au Maroc.

Cette action est menée par Ai.Bi. Maroc avec la collaboration de ses partenaires l’association Pionniers du Changement du Développement et la Culture à Oujda, Fondation Rita Zniber à Meknès, grâce au cofinancement de l’Union Européenne.

**Objectifs de la consultation :**

L’objectif de la présente consultation est d’assurer la réalisation d’une évaluation finale, afin d’examiner le degré d’atteinte des objectifs par rapport aux résultats attendus, d’analyser les effets/impacts directs et indirects ainsi que la pérennité et les perspectives des actions, de tirer les enseignements et les leçons apprises, et de proposer des recommandations qui pourront être utiles lors de la mise en place de futurs projets sur la thématique. L’évaluation visera à fournir aux parties prenantes des éléments d’appréciations de la performance du projet vis-à-vis des critères de « pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité ».

**Mission du consultant :**

Cette évaluation finale prendra en compte toutes les actions programmées dans le document du projet et son Avenant. Elle vise à réaliser un bilan des activités conduites au regard des objectifs et résultats attendus tout en mettant l’accent sur les processus et méthodologies mis en place. Il s’agira aussi de dégager les éléments d’apprentissage à considérer pour des initiatives similaires futures. Les recommandations devront prendre en compte les pistes d’actions futures à explorer au profit des acteurs et des zones du projet.

Plus spécifiquement, l’évaluation finale poursuivra les objectifs suivants :

* Evaluer le degré de réalisation des activités et les résultats atteints, tels que programmés dans le cadre logique du projet ;
* Evaluer la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité du projet, tout en considérant la méthodologie d’intervention et la mobilisation des ressources humaines et financières ;
* Analyser les changements survenus grâce au projet et identifier les effets induits et les impacts résultant des différents axes du projet sur les bénéficiaires et sur les partenaires de mise en œuvre.
* Formuler des recommandations pour une suite de projet ou une action similaire.

Le consultant devra conduire l’analyse évaluative en deux temps.

* Etablir un récit détaillé et analytique du projet évalué
* Apprécier qualitativement et quantitativement la mise en œuvre des activités au regard des objectifs globaux, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet et évaluer l’adéquation des moyennes mises en œuvre.

**Livrables attendus :**

* Une note méthodologique, pour la réalisation de l’évaluation, précisant la démarche à suivre, les outils et le chronogramme ;
* Rapport provisoire ;
* Rapport final.

**Durée de la consultation :**

La consultation s'étalera sur 30 jours, à partir de la signature du contrat et jusqu’à maximum 2 mois après la fin du projet.

**Profil du consultant individuel ou agence :**

Le.a candidat.e doit justifier de :

* Compétences et expériences significatives en évaluation de projets internationaux au Maroc ou à défaut en zone méditerranée.
* Expertise dans la thématique de la protection de l’enfance et de l’égalité de genre.
* Bonne connaissance de la société civile au Maroc.
* Expérience des questions de renforcement des capacités des acteurs locaux.
* La maitrise de **l’Arabe et du Français (écrit et oral) est obligatoire**.

**Honoraires :**

Le montant total de la prestation doit inclure le montant global du coût de l’assistance technique en TTC comprenant les honoraires de la consultation.

**Candidature :**

**1. Eléments constitutifs du dossier de candidature**

1. Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier ;
2. Le CV de l’intéressé.e ;
3. Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de l’évaluation, en lien avec la méthodologie proposée ;
4. Un dossier administratif du consultant(e) ou de l’agence de communication comprenant l’attestation d’inscription au registre d'auto entrepreneur pour les personnes physique, ou les identifiants juridiques et fiscaux de l’agence de communication entre autres

**2. Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l’adresse suivant : [**rabat@aibi.it**](mailto:rabat@aibi.it), en spécifiant en objet : « **Evaluation finale projet ENI/2020/421660** ».

Date limite d’envoi des candidatures : **le 21 Avril 2023 à 16h (Heure Maroc)**